

Droit à l'avortement : "Mobilisons-nous pour défendre un droit fondamental"

**Karine Lalieux, députée fédérale PS; Philippe Mahoux, chef du groupe PS au Sénat, ; Caroline Desir, députée bruxelloise, PS; Christie Moreale, députée wallonne, PS; Marc Tarabella, député européen, PS; Carmen Madrid, PSOE.**

A la veille de la manifestation en faveur du droit à l'avortement prévue ce mercredi à Bruxelles, un collectif de signataires en rappellent les enjeux. Carte blanche

Dans une société démocratique, chaque citoyen a le droit de disposer librement de son corps et de sa vie. C'est le résultat – précieux - d'une évolution de plusieurs siècles. Nous devons le préserver face à ceux qui veulent le remettre en cause. Notre devoir est de contrer celles et ceux qui veulent annihiler des décennies de lutte en faveur du droit à l'avortement.

Soyons clair d'emblée, la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre les droits sexuels et reproductifs. Il ne s'agit pas non plus d'encourager l'avortement, mais bien de défendre une liberté de faire, en son âme et conscience, un choix qui restera toujours difficile et douloureux. Nous devons défendre ce droit pour chacun de poser en toute sécurité des choix libres et éclairés.

La remise en question du droit à l'avortement en Espagne, tout comme le rejet du rapport Estrela au Parlement européen est très alarmant. Ces deux phénomènes témoignent en effet d'un mouvement régressif qui s'étend. Et face auquel toutes les forces progressistes doivent se mobiliser.

### **Le rapport Estrela**

Ce rapport avait pour but de promouvoir les droits sexuels et génésiques. Cette expression recouvre la santé de la reproduction, l'éducation sexuelle ou l'avortement. Déposé par l'élue socialiste Edite Estrela, il a été critiqué à deux égards.

D'abord, certains lui ont reproché d'outrepasser les compétences européennes. Pourtant, la forme adoptée, une proposition de résolution, marque bien l'objectif politique. Une proposition non contraignante, mais suggérant une volonté politique d'agir dans un domaine défini. En l'occurrence, celui de la liberté sexuelle, incluant protection de la jeune fille et de la femme, planification familiale et éducation affective. En ce sens, rien n'interdisait au Parlement européen, composé d'élus des citoyens, de voter une résolution actant une volonté d'un progrès dans ce domaine. Et ceci, même si l'Europe n'est pas à proprement parler compétente.

Le second reproche concerne l'avortement qui serait en contradiction avec les droits de l'homme reconnaissant à toute personne le droit à la vie. Sans remettre en cause tout le respect que suscite le début d'une vie, il est bon de rappeler que le droit au choix d'avorter ne contredit pas le droit à la vie. Il l'étend même au droit à une vie décente, tant pour l'enfant que pour la mère. Le droit à la vie comprend ainsi le droit de toute femme à ne pas enfanter contre son gré, dans n'importe quelle condition, à n'importe quel âge.

Au-delà de ces questions, les détracteurs de ce rapport semblent le lire avec les

lunettes de leurs propres angoisses. Pourtant, le rapport n'encourage nullement l'avortement et met en garde que celui-ci ne devienne un moyen de planification familiale. On est loin de "va-t'en-avorter" forcené! Il n'y a aucune injonction faite aux États membres. Par contre, il y a bien une demande de progrès dans l'éducation affective, le droit à choisir sa maternité, la planification familiale, le droit à l'accès à la santé et aux soins dans le domaine de la maternité. L'alliance inquiétante des conservateurs et de l'extrême droite a fait capoter ce projet.

### **Retour en arrière en Espagne.**

Il semble aussi que ce rapport ait réveillé une masse de peurs dans les milieux confessionnels européens. On constate aujourd'hui à travers le monde la résurgence de tous les conservatismes religieux, du nord au sud et d'ouest à l'est. Ces pouvoirs religieux conservateurs s'attaquent en premier lieu aux droits des femmes et reçoivent, malheureusement, un écho favorable de nombreux élus.

Ainsi, le projet de réforme lancé par le gouvernement conservateur de Monsieur Rajoy, s'attaque aujourd'hui aux droits fondamentaux: celui du droit des femmes à décider elles-mêmes de leur projet de vie. La loi remet en question une loi votée en 2010, qui régulait la pratique de l'avortement et qui commençait à peine à être mise en pratique. En pratique, ce projet revient à interdire l'avortement, hors cas de viol ou de risque pour la santé de la mère. Cette remise en question du droit à l'avortement montre combien, au départ d'une crise financière qui aboutit à une crise économique, la régression sociale est facilitée, voire encouragée. Elle se nourrit du repli sur soi face aux difficultés économiques et du réflexe de rejet vis-à-vis de tout ce qui remet en question une hiérarchisation de la société entre les hommes et les femmes, entre le modèle de la famille et un choix de vie différent.

Le virage antiprogressiste pris par le gouvernement Rajoy et le rejet du rapport Estrela montrent combien les prochaines élections européennes sont importantes. Il est temps pour tous les mouvements progressistes de faire entendre notre voix: celle qui promeut les libertés et le respect de chacun, l'égalité entre tous, hommes et femmes, le droit à disposer de son corps et le droit à des chemins de vie libres et consentis.